

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2017.

PRESENTS : M. CHASSERIEAU Daniel, M. PAILLAT Dominique, Mme GRELIER Odile, M. GRELIER Bernard, Mme ROUSSIERE Sandrine, Mme GOURMAUD Catherine, Mme BIZET Nathalie, M. EMERIT Dominique, Mme PHELIPPEAU Charlène, Mme ROUET Laure, M. RIPAUD Philippe, M. PLESSIS François, Mme RATTIER Michelle, Mme BARON Laurence, M. HERBRETEAU Fabrice.

EXCUSES : M. BOISSEAU Stéphane, Mme COUSIN Louissette, M. Franck GUITTON.

SECRETARE: Mme GRELIER Odile.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h45.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 6 février 2017, le Conseil Municipal approuve celle-ci.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de faire une nouvelle réunion avant celle programmée le 20 mars prochain, compte-tenu des éléments reçus par le secrétaire de la Préfecture lors d'une réunion à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

AFFAIRES GENERALES

1- Demande de DETR 2017 (D2017-011)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur le Premier Adjoint pour ce dossier. M. Paillat explique que la Préfecture nous a transmis la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2017. Les catégories d'opérations subventionnables y sont détaillées par ordre de priorité. Après une réunion au sein de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay expliquant les nouvelles modalités d'attribution, il est noté que la Commune de Saint Germain de Prinçay peut déposer elle aussi une demande de subvention.

Le projet d'aménagement extérieur autour de la salle polyvalente entre dans le champ de cette dotation (*à l'exception des travaux d'assainissement eaux pluviales non comptabilisés ci-après*). A ce jour, le chiffrage est le suivant :

- Travaux d'aménagement : 200 900 € H.T.

- Maîtrise d'œuvre : 11 049.50 € H.T

Total du projet HT : 211 949.50 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant en cas d'obtention de la DETR 2017 représentant 30% du montant H.T du projet :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux et Maîtrise d'Œuvre	211 949,50 €	DETR	63 584,85 €
		Autofinancement	148 364,65 €
TOTAL H.T.	211 949,50 €	TOTAL H.T.	211 949,50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de solliciter la DETR pour le montant indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (14 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

- sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement extérieur de la salle polyvalente à hauteur de 30 % du montant des travaux H.T

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

2- Validation de l'enveloppe financière et affermissement de la tranche conditionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement extérieur autour de la salle polyvalente (D2017-012)

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la réunion du mois dernier présentant le plan du futur aménagement autour de la salle polyvalente, il avait été décidé d'attendre le vote du BP pour lancer ce projet.

Aussi, compte-tenu de la mise en service de la salle en juin prochain et de son inauguration en septembre, si des travaux doivent être engagés il faut dès à présent valider le contrat de maîtrise d'œuvre (affermissement de la tranche conditionnelle suite à la délibération D68-2014 du 6 octobre 2014), pour lancer le marché dans les meilleurs délais.

Suite à une dernière rencontre avec la SAET, il a été décidé de revoir le projet et de retirer de ce marché les travaux liés à la réserve incendie. La nouvelle estimation est donc de 223 000 € H.T.

En fonction de ce nouveau projet, en cas de réalisation le coût de maîtrise d'œuvre sera de 12 265 € H.T soit 5.5 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affermissement de la tranche conditionnelle mais aussi de valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal (10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS) décide :

- de valider l'enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée à la somme de 223 000 € H.T
- d'affermir la tranche conditionnelle au contrat de maîtrise d'œuvre de la SAET
- de mettre les crédits disponibles au budget communal 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

3- Validation des participations au SYDEV pour l'éclairage des parkings autour de la salle polyvalente (D2017-013)

Monsieur le Maire donne la parole au Premier Adjoint pour la présentation de ce dossier. M. Paillat informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec le SYDEV a eu lieu pour prévoir l'éclairage sur les parkings et notamment le câblage en même temps que les travaux d'aménagement extérieur. Suite à cette rencontre, le Sydev nous a fait parvenir plusieurs estimations pour ces travaux.

- Estimation 1 : éclairage du parking devant salle avec 3 candélabres et parking côté salle des fêtes avec 6 candélabres. Participation de 20 331.50 €
- Estimation 2 : éclairage du parking devant salle avec 3 candélabres et parking côté salle des fêtes avec 2 mâts supportant des spots. Participation de 12 736.50 €
- Estimation 3 : changement des 3 candélabres derrière la salle. Participation de 2 205.00 €

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces différentes participations et de retenir les travaux souhaités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'estimation 2 comprenant 3 candélabres sur le parking devant salle et 2 mâts supportant des spots sur le parking côté salle des fêtes pour une participation communale de 12 736.50 €
- décide de retenir l'estimation 3 comprenant le remplacement de 3 candélabres derrière la salle pour une participation communale de 2 205 €
- précise que ces crédits seront inscrits au budget communal 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

4 Présentation du rapport d'assainissement (D2017-014)

Monsieur Le Maire présente le rapport d'assainissement. Il insiste sur les actions menées en 2015 et donne lecture des résultats techniques et développe les aspects financiers. Il fait part également de la convention signée avec la SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport et avoir constaté que ce service est convenablement géré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au rapport annuel du service d'assainissement pour l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Rappel dates à retenir :

Commission urbanisme : rencontre avec l'ASPL le 24 février à 14h00

Commission bâtiments liée au suivi de la salle polyvalente : lundi 27 février à 19h00

Commission finances : le jeudi 9 mars à 19h45

Commission voirie : le samedi 11 mars à 9h30

Commission Loisirs culture Tourisme Sport Jeunesse : le lundi 13 mars à 19h30 avec l'association Bamboche et 20h00 avec les associations pour l'organisation de l'inauguration de la salle.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

lundi 20 mars à 19H45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

AFFICHÉ LE 23 FEVRIER 2017
